

RÉPULSIF RONGEURS

Ref. HPCA19: aérosol de 405/350 mL

GENCODE : 3701086403378

SYNAPSE DÉCLARATION 279898.1
UFI :K3G0-G06N-U004-K2H3

BASE VÉGÉTALE

Repousse immédiatement les rats, martres, souris, campagnols, rats taupiers, mulots, surmulots, musaraignes, fouines, loirs...



DESCRIPTION

- L'Insecticide Anti-Rongeur HPCA19 est destiné à protéger les éléments susceptibles d'être détériorés par des rongeurs. Il s'agit d'un répulsif olfactif, l'anti rongeur est composé d'huiles essentielles de lavande éloignant les rongeurs. Il agit comme une véritable barrière protectrice. L'odeur dégagée par sa composition crée une barrière et protège les lieux menacés par les rongeurs.



DOMAINES D'APPLICATION

L'Insecticide Anti-Rongeur HPCA19 est destiné à être pulvérisé sur toutes les surfaces susceptibles d'être détériorées par les rongeurs par grignotage des pièces caoutchoutées et plastiques (câbles électriques, tuyaux en caoutchouc, capitonnages, durites et gaines diverses...). Il permet de protéger les lieux menacés par les petits rongeurs (souris, mulots, rats, martres, écureuils etc...) présents dans les garages, les greniers, les caves, les abris de jardin...

A utiliser sous le capot des moteurs de véhicules (auto, camions, motos, quads, motoculteurs), dans les cales moteur ou cales batterie des bateaux à proximité des amarres, drisses ou haubanages en matières synthétiques. D'une façon générale, sur les câbles électriques, gaines, tuyaux en caoutchouc, durites d'alimentation (eau, gaz, électricité...)

Aérosol classé EAJ : Emploi Autorisé dans les Jardins car issu de substances naturelles d'origine végétale pour un usage grand public.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES & CHIMIQUES

ASPECT

Liquide (aérosol) Liquide Visqueux Pâteux Solide

COULEUR

Transparent

ODEUR

Fraîcheur Acidulé Solvanté Alcool Douceur Menthe Caractéristique

PH

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 Non applicable

stocker à l'écart des alcalins car produits acides stocker avec alcalins ou acides car neutres stocker à l'écart des acides car produits alcalin

INFLAMMABILITÉ

Oui Non

POINT ÉCLAIR

Température minimale à laquelle un mélange air - vapeurs qui s'évaporent d'un produit, risque de s'enflammer.

Inférieur à 0°C Non concerné

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ

Température à laquelle le produit s'enflamme tout seul sans rapprochement de source de chaleur

Concerné Non concerné

SOLUBILITÉ DANS L'EAU

Soluble Insoluble Non précisé

SOLUBILITÉ DANS L'HUILE

Soluble Insoluble Non précisé

DENSITÉ : 0.77

< 0,6 0,7 0,8 0,9 1 1,1 1,2 1,3 1,4 1,5 1,6 1,7 1,8 1,9 >

PRÉSENCE DE COV OU SOLVANTS ORGANIQUES

COV : Composés organiques volatiles

Oui Non Non précisé



LES + PRODUIT

- Efficacité redoutable
- Action Prolongée
- Base végétale d'huiles essentielles



MODE D'EMPLOI

- Bien agiter l'aérosol avant utilisation
- Pulvériser abondamment sur les surfaces à traiter. Pour une efficacité optimale renouveler l'opération en fonction du risque tous les 15 jours. Préconisations pour le traitement des véhicules : Pulvériser sur tous les éléments en matière synthétique ou caoutchoutée du compartiment moteur.
- Ne pas pulvériser sur moteur tournant ou encore chaud. Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 minutes avant de remettre le matériel sous tension. Éviter la présence des personnes sensibles, de jeunes enfants et d'animaux domestiques lors de la pulvérisation du produit.



CONDITIONNEMENT

- Aérosol de 405/350mL
- Carton de 12 aérosols



ÉCORESPONSABILITÉ

- Naturel , à base d'huiles essentielles de lavande
- Boitier fabriqué à base de fer recyclé



En complément de ce produit, il existe chez HPC : HPCA18 (Insecticide biodégradable), HPCA16 (Insecticide rampants), HPCA250 (Foudroyant guêpes frelons), HPCA17 (Insecticide volants), HPCCOOPEX (Insecticide foudroyant 5L), HPCL (Lunette de protection), HPCMASQUE (Masques pliables FFP2), HPCL6505 (Destructeur de végétaux)

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH .
Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

